

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ORGANISATION ANIMATIONS « NUITS DE LA FORÊT »
DEMANDE DE SUBVENTION**

Séance du 11 avril 2022
Dûment convoqué le 5 avril 2022

En l'an 2022, le lundi 11 avril à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (23) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, P. BLANQUE, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-D LAPORTE, P-L LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, F. MARTIN, S. POLATO, S. PONSA, M. POUDADE, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (6) : C. DELIAS, F. DESCLAUX, J.-L. LACUBE, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PRUDENTOS.

Pouvoirs (6) : A. BOUSQUET (à M. GARCIA), J.-L. DEMELIN (à P-L LE TOAN-BARES), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), P. PETITQUEUX (à S. VAILLS), M. RIFF (à J. GARRABE-POUGET), G. VICENS (à J. CORDELETTE).

Secrétaire de séance : Antonin HUG.
Acte n° : CCPC-2022101-14

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles ...

CONSIDERANT l'appel à projet national « Nuit de la forêt », qui propose d'intégrer un programme national d'animation en forêt.

CONSIDERANT la proposition de spectacle de la compagnie Cielo ainsi que la proposition de l'ONF de nous accompagner pour l'organisation de cette journée.

CONSIDERANT notre volonté de développer l'offre culturelle sur le territoire, notamment lorsqu'elle met en valeur celui-ci

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

De valider l'organisation d'une journée, le 26 juin 2021, dans la forêt de la Matte, avec notamment un parcours spectacle de la compagnie Cielo, dans le cadre des « Nuits de la forêts »

De demander une subvention auprès de la Région Occitanie ainsi qu'auprès de l'organisateur des « Nuits de la forêt »

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

De valider l'organisation de cette journée, le 26 juin 2021, dans la forêt de la Matte.

De demander une subvention auprès de la Région Occitanie ainsi qu'auprès de l'organisateur des « Nuits de la forêt »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le : 13/04/2022

Transmis en sous-préfecture le 13/04/2022

Document exécutoire à compter du 13/04/2022



Envoyé le 13-04-2022 à la Préfecture
Accusé de réception le 13-04-2022
NOTIFICATION FAST

